

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30

Date de convocation : 24 mai 2022

Délibération
N°B2022_52

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)

Nomenclature Etat: Domaines de compétences par thèmes - Emploi, Formation professionnelle

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION - Convention de mécénat entre le Grand Narbonne et la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia

Créée en 2008, la Fondation UPVD (Université de Perpignan Via Domitia) fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Elle s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants. En collectant des fonds, la Fondation UPVD crée les conditions de la réussite et les opportunités économiques de demain. Ses donateurs sont des entreprises, des institutions, des collectivités territoriales et des particuliers désireux de s'engager à ses côtés dans le développement et le rayonnement du territoire.

N°B2022_52 (2)

Grâce à ses mécènes, la Fondation UPVD accompagne des actions d'intérêt général, à forte valeur ajoutée :

- La création d'un hôtel d'incubation
- La gestion du réseau des anciens Alumni
- Le soutien pédagogique et financier des étudiants sportifs de haut niveau
- La cérémonie de remise de diplômes
- Le financement de projets de recherche de l'université

Le Grand Narbonne souhaite ainsi renouveler son soutien à cette Fondation. Il est prévu de contribuer à hauteur de 5 000 € par an pour une période de 4 ans, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires annuels, soit un total de 20 000 € pour la période de 2022 à 2025.

Outre le financement d'actions cette contribution permettra au Grand Narbonne d'être présent régulièrement sur tous les relais de communication de la Fondation et de l'université, y compris les campagnes internationales.

Il convient à présent d'approuver la convention de mécénat telle que ci-annexée ;

Vu la délibération du Grand Narbonne N°C33/2006 du 26 juin 2006 modifiée, relative à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Narbonne N°C2022_70 du 24 mars 2022 adoptant le budget 2022.

Vu la délibération du Bureau Communautaire du Grand Narbonne N°B2022_18 du 12 avril 2022 relative à l'attribution des subventions et aux cotisations,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De procéder au versement d'un don de 5 000 euros à la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia,
- De préciser que la dépense est prévue au budget 2022,
- De s'engager, sous réserve de l'inscription des crédits annuels au budget, à verser la même somme pour les années 2023, 2024, 2025,
- D'approuver la convention de mécénat, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document d'ordre administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention de mécénat

N°B2022_52 (3)

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 2/6/2022
et de sa publication
le : 2/6/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

